



commission des jeunes
du canton de vaud

Département de la formation de la
jeunesse et de la culture

A l'att- de Mme Cesla Amarelle

Conseillère d'État

Rue de la Barre 8

1014 Lausanne

Lausanne, le 27 août 2020

**Prise de position de la Commission de jeunes du Canton de Vaud
(ci-après : CdJ-Vaud) sur le congé parental.**

Madame la Conseillère d'État,

Conformément à l'art. 9, al. 1, lettre c de la Loi sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ), la Commission de jeunes du Canton de Vaud (ci-après : CdJ Vaud) a le plaisir de vous transmettre sa prise de position concernant le sujet si actuel qu'est le congé parental.

Notre monde change vite et la loi a souvent de la peine à suivre, surtout dans les domaines de l'égalité femme-homme et de la parentalité.

Si nous prenons la parole aujourd'hui pour parler d'un sujet que vous connaissez déjà, c'est pour apporter notre point de vue au débat, le point de vue de jeunes vaudois et vaudoises.

Commission de jeunes du Canton de Vaud, p. a. Service de protection de la jeunesse, Av. Longemalle 1, 1020 Renens

www-cdj-vaud.ch

Nous connaissons le système actuel, nous y avons grandi, nous y avons été élevé-e-s. Mais ce n'est pas dans ce système que nous voulons élever nos enfants, dans ces conditions que nous voulons construire nos vies professionnelles et pas dans ces valeurs que nous voulons éduquer nos filles et fils.

La CDJ-Vaud est composée de jeunes femmes qui ne veulent pas à avoir à choisir entre une vie de famille et une carrière et de jeunes hommes qui veulent avoir une véritable place, un jour, dans la vie de leurs enfants.

La loi actuelle ne défend pas nos valeurs et pérennise des codes sociaux dépassés plaçant les femmes à la maison auprès des enfants et les pères au travail loin de leur famille.

Dans un pays où les pères sont les moins bien lotis d'Europe¹, l'égalité femme-homme ne peut pas être atteinte. Un congé parental à l'image de celui appliqué dans les pays nordiques comme la Suède permettrait de véritables changements de point de vue et un grand pas vers une Suisse plus équitable.

La question est d'ailleurs déjà étudiée dans nos frontières, notamment par le département fédéral de l'intérieur (DFI) qui a réalisé un rapport très complet sur le sujet².

Certain-e-s diront qu'une telle prise en charge engendrerait des coûts astronomiques, mais les chiffres le démentent. L'augmentation d'un pour cent du taux d'emploi des femmes compense 18 à 20 semaines de congé parental entièrement payées³.

En Norvège, les parents peuvent prendre 2 semaines à l'arrivée de l'enfant puis ils disposent chacun de 15 semaines à placer quand ils le souhaitent. En plus de cela ils ont 16 semaines à se répartir entre eux suivant les besoins et ambitions de chacun-e-s⁴.

Une loi mettant en place un congé parental sous la forme d'un quota que les parents peuvent se partager révolutionnerait la vie familiale et professionnelle des Suisses et Suissesses. Elle mettrait à mal la discrimination à l'emploi et salariale entre homme et femme car le congé maternité ne sera plus un argument pour les employeurs.

Une telle loi éviterait une répartition inégalitaire des tâches domestiques au sein des foyers. Les chiffres montrent que de telles inégalités arrivent en même temps que les enfants, cela peut être expliqué par le fait que le congé maternité accordé uniquement aux femmes les replace à la maison et les retire du marché du travail. La reprise de l'emploi rarement facilitée. Automatiquement, la femme qui dès la naissance se trouve de fait en charge de l'enfant et du foyer subit durablement la charge mentale familiale. Une meilleure répartition

¹ <https://www.24heures.ch/suisse/jeunes-peres-suisse-lotis-europe/story/22318312>

² https://www.profamiliavaud.ch/pfv/wp-content/uploads/2018/08/Argumentaire_officiel_Congé_parental_08.2018.pdf

³ [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/divers/join/2010/425650/IPOL-FEMM_DV\(2010\)425650_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/divers/join/2010/425650/IPOL-FEMM_DV(2010)425650_EN.pdf)

⁴ <https://www.rts.ch/info/monde/10486302-le-conge-parental-norvegien-favorise-les-carrieres-feminines.html#:~:text=En%20Norvège%2C%20les%20pères%20peuvent%20prendre%2015%20semaines%20de%20congé%20paternité.&text=Après%20la%20naissance%2C%20les%20parents,répartir%20comme%20ils%20le%20souhaitent>

Commission de jeunes du Canton de Vaud, p. a. Service de protection de la jeunesse, Av. Longemalle 1, 1020 Renens

initiale éviterait de poser sur les épaules d'une seule personne une telle charge et permettrait d'éviter la perpétuation des codes patriarcaux.

La législation encouragerait ainsi des familles plus soudées avec des liens parent-enfant, plus particulièrement père-enfant, plus fort et durables. Elle permettrait une adaptabilité indispensable pour permettre à chaque couple d'adapter ses congés suivant ses besoins et ceux de la famille.

Elle encouragera le changement des idées reçues sur les pères au foyer et les mères carriéristes, deux termes qui dans l'inversion des genres sonnent péjorativement. Le congé parental encourage les femmes dans les postes haut placés et permet au père de vivre pleinement l'événement qu'est celui de l'arrivée d'un enfant.

L'arrivée d'un enfant est une révolution dans un couple et nous devrions tous avoir le choix de créer la famille qui nous correspond.

Plus qu'apporter un choix et une égalité aux parents, un tel système remettrait les enfants au centre du débat en plaçant son bien être au premier plan. Élever une génération dans des familles soudées, avec deux parents présents et épanouis et une répartition plus égalitaire des tâches domestiques impliquera forcément des changements dans notre société. La pensée patriarcale et machiste doit disparaître des foyers pour permettre aux jeunes filles de voir plus loin que leur mère et aux jeunes garçons d'aborder la vie plus ouverte que leur père.

Les entreprises aussi trouveront leur compte dans cette nouvelle vision de la parentalité. Les pères épuisés ne devront plus jongler entre vie familiale en explosion et vie professionnelle surchargée et n'en seront que plus efficaces.

De plus, le monde du travail se prive actuellement de femmes battantes et professionnelles qui ont dû choisir entre l'épanouissement professionnel et familial.

Les Femmes demandent l'égalité à travers les nombreuses grèves récentes et plus anciennes.

Les Suissesses et Suisses demandent un changement de système concernant la place du père à travers l'initiative populaire "pour un congé paternité raisonnable - en faveur de toute la famille".

À travers cette lettre, ce sont les Jeunes Vaudois et Vaudoises qui demandent un congé parental. Nous sommes des jeunes femmes et des jeunes hommes ambitieux/es et engagé-e-s pour un avenir plus humain. Nous ajoutons nos voix aux autres pour vous demander de

voir plus ambitieux et plus égalitaires qu'un congé paternité insuffisant. Des changements qui nous rendront fiers de notre canton et de notre pays.

La commission des Jeunes du canton Vaud prend position pour la mise en place d'un congé parental qui va dans le sens de l'égalité femme-homme en Suisse. Les jeunes vaudoises et vaudois comptent sur vous pour entendre leur position et en tenir compte.

En tant que Conseillère d'État, Madame Amarelle, nous nous adressons à vous pour vous demander de tenir compte de notre avis et de l'appliquer aussi largement que possible. En cela nous pensons qu'une réflexion cantonale concernant les congés parentaux de vos collaborateurs/trices serait une belle avancée.

Nous comptons également sur vous pour voir plus globales. Nous pensons véritablement qu'un tel sujet mérite que le conseil d'État lui consacre de l'énergie et du temps sous la forme d'une initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale, pouvoir qui vous est conféré par l'art. 134 de la Loi sur le Grand Conseil. Une telle démarche permettrait une grande avancée pour l'égalité des sexes et une parentalité plus saine, deux thématiques qui nous tiennent très à cœur.

En vous remerciant d'avance pour l'attention et le temps que vous pourriez accorder à notre proposition, en espérant qu'elle aura su vous convaincre et vous toucher.

Les membres de la Commission des Jeunes du Canton de Vaud, et bien d'autres jeunes, comptent sur vous.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'État, en nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA COMMISSION DE JEUNES DU CANTON DE VAUD :

Nefertari Bihiry

Présidente de la CdJ-Vaud

Carmen Conod

Cheffe du groupe de travail

Le groupe de travail : Fanchon, Kelly, Manon, Samuel, Zoé, Carmen

Copie à :

- M. Frédéric Cerchia, Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse.
- M. Frédéric Vuissoz, Chef du Service de protection de la jeunesse.

Commission de jeunes du Canton de Vaud, p. a. Service de protection de la jeunesse, Av. Longemalle 1, 1020 Renens

www-cdj-vaud.ch